

# **Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 mai 2022**

Le treize mai deux mil vingt-deux à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Juigné-sur-Sarthe se sont réunis en séance publique sous la présidence de M. Daniel CHEVALIER, Maire, sur convocation en date du 3 mai 2022.

Etaient présents : MM. Daniel CHEVALIER, Maire, Laurence BATAILLE, 1<sup>ère</sup> Adjointe, Bruno LOUATRON, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Jean-Luc BERGER, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Liliane ELY, Laurence GIRARD, Pascal ROCTON, Guy de DURFORT, Delphine FORET, Claire GUERINEAU et Thomas CARREZ, Mickaël MONSIMIER, Christel BALDET et Jérôme COUDREUSE

Était absente : Régine VAILLANT.

Madame Régine VAILLANT donne procuration à Monsieur Bruno LOUATRON.

Madame Delphine FORET est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 8 avril 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **Rapport annuel sur l'activité 2020 de la Communauté de Communes de Sablé**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur l'activité de la Communauté de Communes de Sablé au titre de l'année 2020.

Le Conseil Municipal de Juigné-sur-Sarthe atteste qu'il a pris connaissance du rapport annuel sur l'activité 2020 de la Communauté de Communes de Sablé.

## **Tarifs caverne 2022**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de revoir le tarif de vente des cavernes et emplacement de caverne dans le cimetière communal.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide de réviser le tarif des concessions cavernes pour l'année 2022 à :

- Caverne trentenaire ..... 600 €
- Caverne pour 15 ans ..... 350 €
- Concession pour 15 ans ..... 60 €

## **Création d'un poste d'adjoint d'animation contractuel**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de la mise en place d'activités au sein du service de garderie, il convient de renforcer les effectifs du service périscolaire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :**

- La création d'un emploi d'adjoint d'animation territorial à temps non-complet à raison de 17 heures par semaine scolaire soit 73,61 heures par mois afin d'assurer :

↳ L'accueil des enfants et l'animation de la garderie du matin et du soir à compter du 16 mai 2022 jusqu'au 7 juillet 2022 ;

↳ La surveillance et l'animation du temps de restauration scolaire.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint d'animation (Echelon 1 – Indice brut 367).

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

## **Location à la SCI Services de Juigné « 2, rue Emile Chaudemanche »**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de contracter un bail de location d'un espace commercial avec la SCI Services de Juigné dont Monsieur Christophe Touchet est le propriétaire.

A ce titre il est convenu avec les membres du conseil municipal de fonctionner dans les conditions suivantes dès l'installation de l'épicerie dans ces nouveaux locaux. La SCI Services de Juigné sera le bailleur, la Commune sera le preneur Madame HUBERT sera sous-locataire.

Aussi, il est nécessaire de fixer le loyer qui sera payable à la SCI services de Juigné. Compte tenu de la surface en mètre carré de ce local qui est de 160 m<sup>2</sup> il est proposé de fixer un loyer de 1200 € par mois pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition et décide donc de fixer le montant du loyer du *local commercial* à **1200 € par mois pour l'année 2022 et autorise le Maire à signer tous actes si rapportant.**

## **Modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires.**

Le Conseil Municipal de Juigné-sur-Sarthe,

Après en avoir délibéré,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 sur le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux,

DECIDE

Peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire, les agents titulaires et non titulaires à temps complet de catégorie C relevant des cadres d'emplois suivants :

- Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles
- Adjoints techniques territoriaux
- Adjoints administratifs

Peuvent également être amenés à effectuer des heures (dites heures complémentaires) en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire, les agents titulaires et non titulaires à temps non complet, relevant des cadres d'emplois suivants :

- Adjoints techniques territoriaux
- Adjoints d'animation
- Adjoints administratifs

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps complet ne pourra excéder 10 heures par mois.

Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine (les heures effectuées au-delà de 35 heures par semaine relèveront du régime des heures supplémentaire).

Les heures supplémentaires ou complémentaires réalisées donneront lieu à rémunération dans la limite de 40 heures par an ou à récupération heures pour heures sous réserve de l'accord de l'employeur.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

### **Tarifs des repas du restaurant scolaire et de la garderie pour la période de septembre à décembre 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs des repas du restaurant scolaire et de la garderie pour la période de septembre à décembre 2022 :

<b><u>Restaurant scolaire</u></b> :	Repas 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> enfant :	<b>3,67 €</b>
	Repas 3 <sup>ème</sup> enfant et plus :	<b>3,36 €</b>
	Repas adulte :	<b>5,00 €</b>

<b><u>Garderie (1/2 heure)</u></b> :	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> enfant :	<b>0,77 €</b>
	3 <sup>ème</sup> enfant et plus :	<b>0,69 €</b>

<b><u>Garderie du mercredi matin</u></b> :	forfait par séance	<b>6 €</b>
--	--------------------	------------

### **Questions diverses :**

- ↳ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une déclaration d'intention d'aliéner du bien pour lequel le droit de préemption de la Commune n'a pas été exercé. Il s'agit du bien immobilier suivant :
  - Bien situé à « 5 rue de la Guérivière », cadastré section B n°413 appartenant à Monsieur TIXIER Jean-Claude.
- ↳ Monsieur BERGER informe le Conseil Municipal qu'une conseillère numérique assurera des permanences à la Mairie de Juigné-sur-Sarthe les jeudis après-midi des semaines impaires. Elle animera également un atelier qui concerne la gestion des mails frauduleux le mardi 31

mai de 10h00 à 11h30. Un deuxième atelier pourrait être programmé courant juillet. Le sujet portera sur les démarches en ligne sur le site internet de l'ANTS.

Un troisième atelier pourrait également être programmé en collaboration avec Solesmes sur l'utilisation du matériel informatique.

Les permanences qui se tiennent à Juigné-sur-Sarthe sont ouvertes à tous.

Pour information Madame GUERINEAU et Monsieur LOUATRON ont été les premiers à solliciter les services de Madame CHAMPIN.

- ↪ Monsieur BERGER explique aux membres du Conseil Municipal avoir fait réaliser plusieurs devis pour la rampe PMR qui permettra d'accéder à la MAM.  
Trois versions sont possibles : La version bois, la version enrobée et la version béton balayé. Monsieur LOUATRON ajoute que ces trois propositions entrent dans la provision budgétaire. Quelques variantes sur ces propositions sont possibles : l'ajout d'un garde-corps, l'ouverture dans le mur et la création d'un caniveau.

Après un tour de table les membres du Conseil Municipal optent pour la version suivante : rampe PMR en bois avec garde-corps. L'ouverture dans le mur se fera en régie. La création du caniveau n'est pas retenue.

- ↪ Monsieur CHEVALIER rappelle que des tableaux ont été adressés aux élus pour l'organisation et la tenue des bureaux de vote à l'occasion des élections législatives du 12 et 19 juin prochains.

- ↪ Monsieur BERGER donne une information au sujet du coteau au lieu-dit L'Hommeau appartenant à la commune de Juigné. Il explique qu'il serait possible de faire classer ce terrain en zone ENS (espace naturel sensible).

- ↪ Monsieur LOUATRON informe les élus sur l'utilisation du composteur destiné aux déchets du restaurant scolaire. Il ajoute que nos agents référents ont pu recevoir une formation animée par Monsieur JUBAULT afin de les sensibiliser sur les déchets biodégradables pour une utilisation optimum du composteur.

- ↪ Monsieur MONSIMIER fait part d'une demande de bancs sur le cheminement qui déserte la nouvelle épicerie. Il ajoute qu'un nouveau cheminement depuis le terrain de football pour contourner la réserve foncière a été demandé par des habitants juignéens.  
Madame GUERINEAU complète cette demande en indiquant qu'il serait pertinent d'installer un banc supplémentaire chemin de la Bouchardière.

- ↪ Monsieur CHEVALIER explique aux Conseillers Municipaux qu'un projet Communautaire de plantation d'arbres est à l'étude sur chaque commune de la Communauté de communes du Pays Sabolien. Il s'agit de recenser le foncier disponible et approprié pour la plantation d'arbres. L'idée étant de planter autant d'arbre que d'habitant. Pour Juigné cela représente environ 1200 arbres à planter. Il est proposé de planter une partie des arbres sur la réserve foncière et sur d'autre parcelle du domaine public.

- ↪ Madame ELY a remarqué que les éclairages des bancs place du Moulin étaient éblouissant. Elle demande si un réglage de ceux-ci pourrait être envisagé.

- ↪ Monsieur CARREZ constate que les marquages au sol au city stade auraient besoin d'être repeints. Il ajoute que les filets des paniers de baskets sont déchirés.

- ↪ Monsieur CHEVALIER informe les élus des inaugurations suivantes :

Inauguration de la nouvelle épicerie le mercredi 15 juin à 18h00.

Inauguration de la place du Moulin le samedi 18 juin à 11h00.

- ↳ Monsieur LOUATRON conclue en indiquant que le travail en cours sur l'opération zéro déchets à la Halte Fluviale devrait aboutir prochainement. Un texte de prévention et d'information sur le retrait des poubelles et sur la gestion des déchets est en cours de préparation et sera affiché à la Halte Fluviale dans de bref délais.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00

La prochaine réunion est fixée le vendredi 17 juin à 20h30.

Daniel CHEVALIER

Laurence BATAILLE

Bruno LOUATRON

Jean-Luc BERGER

Christel BALDET

Thomas CARREZ

Liliane ELY

Jérôme COUDREUSE

Delphine FORET

Laurence GIRARD

Guy de DURFORT

Claire GUERINEAU

Mickaël MONSIMIER

Régine VAILLANT

Pascal ROCTON

Absente